



Règlement Course des Fêtes 2025

Sara Korrika 2025

Article 1 : Généralités

Le Sara Korrika Trail est une épreuve individuelle de course à pied en montagne organisée par l'association SARA KORRIKA, association loi 1901.

La course aura lieu le samedi 13 Septembre 2025. Elle partira du fronton de Sare et l'arrivée sera jugée sur la place du village.

Le départ sera donné à 17h00.

Article 2 : Le parcours

La distance du parcours est de 10 km avec un dénivelé positif de 400m.

Le parcours, jugé modérément facile, présente 1 km de route et 9 kms de pistes et sentiers de montagne.

Le parcours est intégralement balisé par l'organisation et ne nécessite pas l'utilisation d'une carte.

Les passages à caractère montagnard ne nécessitent pas de matériel particulier pour progresser.

Selon les conditions météorologiques, la direction de course se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment, même une fois le départ donné afin d'assurer la sécurité des coureurs et des bénévoles. La distance, le dénivelé ainsi que les temps de passages se trouveront modifiés.

Article 3 : Inscription

Les inscriptions en ligne ouvriront le samedi 15 Juin 2025.

Clôture des inscriptions en ligne le mercredi 10 Septembre 2025 .

Le prix d'engagement est fixé à 12 Euros.

Les concurrents devront s'inscrire uniquement par internet sur le site de notre prestataire :

www.pb-organisation.com

Les inscriptions le jour de la course seront autorisées jusqu'à 16h0

Le nombre de participants est limité à 150.

Le paiement et l'envoi de la photocopie d'une licence ou d'un certificat médical se feront lors de l'inscription sur internet.

La validation de l'inscription sera effective à réception du paiement et du justificatif médical ou de la photocopie de la licence. Il conviendra à chaque participant, de vérifier sa présence sur la liste des inscrits via le site www.pb-organisation.com

Tout coureur ne présentant pas de certificat médical ou licence valide avant la course ne prendra pas le départ. Aucun remboursement ne lui sera dû.



Transfert de dossard

Le transfert de dossard ne sera pas possible.

La remise des dossards se tiendra :

- le samedi 13 Septembre 2025 de 15h à 16h45
- **La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire**

Article 9 : Annulation inscription

Toute demande d'annulation d'inscription devra être réalisée avant le 06/09/2025. Cette demande devra être adressée à l'organisation via l'adresse mail : club@sarakorrika.com

Cette annulation ne sera acceptée que sur présentation d'un certificat médical. L'organisation remboursera le coureur.

A partir du 10/09/25, il n'y aura aucune annulation possible et sous aucun motif. Aucun remboursement ne sera dû.

Article 4 : Licence, certificat médical et assurance

La présentation d'une licence sportive (valable le jour de la course) d'une de ces fédérations sportives sera acceptée par l'organisation :

FFA : Fédération française d'athlétisme

FFTRI : fédération française de triathlon

UFOLEP, FSGT avec la mention course à pied en compétition

FEDME : fédération espagnole de montagne

RFEA : fédération espagnole d'athlétisme

Les coureurs ne possédant pas une licence devront présenter un certificat médical, datant de moins d'un an le jour de l'épreuve et ayant la mention « apte à la pratique de la course à pied, du trail y compris en compétition ».

Ces mesures sont en cours de modification par la FFA mais ne sont pas effectives ce jour, si toutefois un changement était validé, vous en serait informé.

La licence ou le certificat médical ne vous dispense pas d'une assurance individuel accident en cas de frais de secours. Renseignez-vous auprès de votre fédération ou de votre compagnie d'assurance que vous êtes bien couvert.

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Article 5 : Equipement

Chaque concurrent fixera son dossard personnalisé avec puce électronique, sur le torse, clairement visible afin de faciliter les pointages intermédiaires en cours d'épreuve.

Une réserve d'eau de 500ml minimum est très fortement conseillée car les ravitaillements pourront s'avérer trop espacés selon la vitesse de progression de chacun.

Dans un souci d'hygiène, de respect de la montagne et de l'environnement, chaque coureur devra se munir d'un gobelet pour se ravitailler. **Aucun verre en plastique dans les ravitaillements.** Selon les conditions météorologiques, il sera fortement conseillé de prendre un coupe-vent, un sifflet ainsi qu'une couverture de survie.

Les bâtons sont autorisés.

Article 6 : Ravitaillements, points de contrôle et barrière horaire

L'organisation approvisionne en liquide et solide sur 3 points du parcours.

Ravitaillement 1 : 5 km (bergerie de la rhune)

Ravitaillement complet à l'arrivée

Aucune assistance extérieure n'est autorisée.

Les points de contrôle sont placés au km5

Les concurrents qui ne seront pas passés par ces points se verront déclassés.

Le temps maximal pour effectuer le parcours est de **1h45**

Article 7 : Arrivée des concurrents

Les arrivées seront jugées sur la place de la mairie

Les premiers concurrents seront attendus vers 17h45

Les vestiaires du gymnase municipal seront mis à disposition pour les hommes et les femmes

Vers 19h00, remise des récompenses.

Article 8: Classement, catégories et dotations

Tous les participants au **Sara Korrika Trail** recevront une boisson après leur arrivée, à la buvette de la course.

Un classement général sera établi après l'arrivée du dernier concurrent.

La remise des prix récompensera :

Les 3 premiers hommes du classement scratch

Les 3 premières femmes du classement scratch

Le 1er Saratar Homme et Femme

Aucun cumul de prix possible.



Toute réclamation doit être émise au Directeur de course avant le début de la remise des prix, qui jugera de sa pertinence et prendra une décision.

Article 10 : Pénalité, disqualification, abandon

Tout manquement au présent règlement entraînera une pénalité en temps ou une disqualification.

La disqualification signifie la mise hors course définitive.

La pénalité ou la disqualification prendra effet lorsque le directeur de course ou les chefs de postes des différents points de contrôle constatent un non-respect du présent règlement.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera dû.

Article 11 : Ethique

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement. Nous attendons de chaque participant, une attitude responsable et irréprochable. Aucun déchet ne doit être jeté au sol. Des poubelles seront mises sur les postes de ravitaillements.

Les concurrents s'engagent à respecter le balisage et à ne pas couper les virages. En effet, couper un sentier dégrade le milieu naturel dans lequel nous aimons pratiquer notre passion.

Tous les concurrents s'engagent à respecter tous les bénévoles et organisateurs avant, pendant et après la course. Ne pas leur témoigner de la gratitude constitue une forme de bêtise qui n'a rien à faire dans notre sport.

Les concurrents se doivent assistance mutuelle. Tout incident doit être signalé au poste de contrôle le plus proche.

Tous les concurrents désignés devront accepter de se soumettre à un éventuel contrôle antidopage sous peine de disqualification immédiate.

Article 12 : Droit à l'image

Le concurrent donne à l'organisation l'autorisation d'utiliser toutes photos ou vidéos le représentant à l'issue de l'épreuve.

L'équipe d'organisation de Sara Korrika

